



**EPSM de Caen**  
cgthscaen@gmail.com

## LE SEGUR :

# ILS ONT SIGNE... ET PUIS APRES ?!

Le gouvernement est satisfait : 3 organisations ont signé un accord après la concertation du Ségur. Les personnels, eux, le sont moins ! Même si sous la contrainte des mobilisations dans la santé le Ministère est obligé de lâcher du lest sur les salaires : 183 euros, on reste loin des 300 euros revendiqués depuis 2 ans et sur lesquels s'est battue, avec d'autres, la CGT. Ces 300 euros sont totalement justifiés en compensation du blocage du point d'indice depuis 10 ans !!

L'autre volet du Ségur c'est les contreparties qui vont aggraver les conditions de travail : poursuite de la fermeture des lits et restructurations, remise en cause des 35h. Alors qu'il faudrait 100000 embauches le Ministère n'en prévoit que 15000 dont le financement reste aléatoire. Et ça n'est pas l'arrivée au pouvoir du 1<sup>er</sup> ministre Jean Castex qui va augurer d'enthousiasmantes perspectives à l'hôpital, lui qui fut l'artisan de la mise en place de la T2A dans les hôpitaux et leur transformation en entreprises ...

Ils ont signé ...et puis après ?! C'est encore la mobilisation des salariéEs de l'hôpital uniEs aux usagers qui pourra garantir la survie de l'hôpital public.

Vous trouverez ci- dessous les grandes lignes de l'accord et les commentaires de la CGT.

Depuis 2 ans, les hospitaliers ont exigé 300euros, des lits, des effectifs ! Après le désastre gouvernemental et les 30 000 décès, les hospitaliers ont dit STOP avec de plus en plus de force. **Ce que la mobilisation a imposé au Ministre :**

- ▶ **183€ net pour tous.** Ce sera versé en 2 fois et figurera sur la fiche de paie sous forme d'un Complément de Traitement Indiciaire :
- ▶ 24 points d'indice, soit 90€ nets, seront attribués à compter du 1er septembre 2020.
- ▶ 25 points d'indice, soit 93€ nets, seront attribués à compter du 1er mars 2021.

Des incertitudes demeurent sur les modalités de prise en compte pour le calcul de la retraite. Le 24 juin le Ministère voulait 30€ pour les techniques et les administratifs et 82€ pour les soignants et médicotéchniques. La fédération CGT a, bagarré pied à pied pour les 300€, refusé la division, et contraint le Ministère à une mesure égale pour toutes les catégories. Les contractuels seront également concernés.

▶ **Rappelons que c'est le début d'un rattrapage pour la perte de 15% subie depuis le gel du point indiciaire en 2010. La CGT défend le rattrapage complet et les 300€ net pour toutes et tous.**

### Revalorisations à venir, décisions obtenues :

- ▶ Porter en catégorie B les aides-soignants et les auxiliaires de puériculture avec application de la grille type de la catégorie B issue du nouvel espace statutaire, sans remettre en cause la catégorie active.
- ▶ Intégrer les corps infirmiers (infirmiers en soins généraux, infirmiers spécialisés, cadres de santé paramédicaux, infirmiers en pratique avancée) dans la grille «type » de la catégorie A.
- ▶ Revaloriser les corps de la catégorie B et de la catégorie A, mis en extinction à la suite du protocole Bachelot, à due proportion de la revalorisation des corps de la catégorie A comparables.
- ▶ Revaloriser en conséquence les corps des filières rééducation et médico technique ayant les mêmes grilles.
- ▶ **Commentaire CGT : Le fait que les reclassements dans les nouvelles grilles se feront à indice égal ou supérieur entrainera malheureusement un gain très faible.**

**Ratio pour les classes supérieures.** Les ratios seront doublés pour les grades soignants et médico techniques en 2020 et en 2021. C'est positif, cependant le Ministère divise en refusant cette mesure pour les administratifs et les techniques.

**La CGT réaffirme qu'il faut créer des postes, à l'Hôpital.**

**Il faut embaucher les jeunes, et mettre en stage les contractuel-le-s.**

**Le Ministre inscrit dans l'accord Ségur une déréglementation et un affaiblissement de l'Hôpital public :**

**Fermetures, ça continue.** Malgré les demandes répétées de la CGT et d'autres, pas un mot du Ségur pour stopper les fermetures de lits, de services... Les plans d'économies sont maintenus ou différés. Dans notre établissement on annonce la fermeture de lits, la fermeture de la cuisine. La Direction du CHU de Rouen, ferme des lits de gériatrie et veut supprimer 150 postes d'ASHQ... **Pire :** l'accord Ségur appelle à fermer des lits pour développer les hospitalisations de jour et économiser des postes.

**Effectifs :** Aucun engagement. Le 1<sup>er</sup> Ministre Castex et les médias parlent de postes en plus (7500, 15 000...). Mais pas un mot de cela dans l'accord Ségur. Le Ministre Véran ne répond pas à l'épuisement des hospitaliers.

**Travailler plus.** L'accord Ségur multiplie les mesures pour les auto-remplacements : Encouragement à faire des heures supplémentaires (majoration des 5 premières heures). Contrat individuel engageant à réaliser « un quota annuel d'heures supplémentaires ». Cela ajouterait des contraintes à Medgo : l'agent inscrit ne pourrait plus refuser certains remplacements proposés. Les hospitaliers seraient Uberisés. Développer les Comptes Epargne Temps pour inciter à dépasser les 35h en moyenne. Annualiser pour : « ajuster le temps de travail en fonction des variations de l'activité tout au long de l'année ». Les Directions puiseront dans le personnel comme dans une boîte d'intérim... moins chère. Forfait jours, signifie que vos heures effectuées ne sont plus comptabilisées. 11 heures de repos quotidien au lieu de 12.

**Quand les hospitaliers sont épuisés, le Ministère répond : Vous travaillerez plus!**

**Menace sur les primes.** Le Ministère veut revoir les primes, à budget constant. Pas d'espoir d'obtenir davantage, sauf à prendre à certains. La CGT appelle à la vigilance en particulier concernant notre prime annuelle de service. Intéressement collectif. Le Ministère a inscrit l'objectif de « valoriser l'engagement collectif ». Il veut mettre les services en compétition les uns avec les autres et entraîner des divisions (comme nous l'avons déjà vu avec 500€/1500€) et une course à la déréglementation à coup de prime.

**Contourner les règles nationales.** La réglementation protège, tous les hospitaliers, quels que soient les accords locaux : - la durée de travail est de 35 heures par semaine – 32h30 en cas de travail de nuit – le repos quotidien de 12h mini – le repos hebdomadaire de 36h mini – les 4 jours de repos sur 2 semaines, dont 2 consécutifs dont un dimanche – les 10h30 d'amplitude en cas de coupée... (Décret du 4 janvier 2002). Le but écrit dans le protocole est de « procéder à... des modifications réglementaires » localement « notamment (sur) le décret du 4 janvier 2002 » Pour la CGT, la réglementation nationale ne doit pas pouvoir être contournée.

**INFOS EPSM :** Aujourd'hui Jeudi doit se tenir un Comité Technique Paritaire (CTE) à 09h30. Ce CTE ne pourra se dérouler faute de quorum, les membres CGT ne siégeant pas. Lors de l'assemblée générale du 30 juin dernier, la CGT suite aux décisions brutales non démocratiques de la Direction concernant la restructuration des pôles et la fermeture de la cuisine, a décidé de suspendre sa participation à la vie institutionnelle de l'établissement. La CME a d'ailleurs décidé de faire de même. Il appartient maintenant à Monsieur le Directeur de quitter une position autoritaire et de revenir au débat démocratique dans sa gestion de l'établissement.

**Dans l'attente de la rentrée nous souhaitons à chacune et chacun de bonnes vacances bien méritées.**

Ne pas jeter sur la voie publique

Caen le 23/07/2020 à 06h15